

**CENTRE DE LOISIRS
ETE 2024
DU 08 AU 26 JUILLET**

La commune de Matougues organise un centre de loisirs pour les vacances D'été. Notre équipe d'animateurs encadrée par **Nathalie, notre directrice**, sera ravie d'accueillir les enfants à partir de 3 ans (scolarisés en 2022-2023). Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la directrice Nathalie au 07.87.06.65.91 ou le secrétariat de mairie au 03.26.70.99.26 ou par courriel : mairie.matougues@wanadoo.fr

Inscriptions

Les permanences auront lieu le mercredi 24 avril 2024 et le lundi 27 mai 2024 de 17h à 19h30 à la mairie de Matougues

Le dossier d'inscription peut également être téléchargé sur le site « matougues.fr » et déposé dans la boîte aux lettres de la mairie pour le 27 mai 2024 à 19h30 dernier délai.

Au-delà de cette date les inscriptions pourraient ne plus être prises en compte selon l'effectif déjà enregistré.

Horaires et tarifs par enfant

	CAF 1	CAF2	CAF3	MSA et autres
Pour une semaine				
9h-12h et 14h-17h	44 €	55 €	72 €	80 €
Par jour				
Garderie du matin à partir de 7h30 jusque 9h00	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Repas à la cantine et sortie Mc Do	5 €	5 €	5 €	5 €
Garderie du soir de 17h jusque 18h30	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

CAF 1 : coefficient familial inférieur à 680 €

CAF 2 : coefficient familial supérieur ou égal à 680 € et inférieur à 900 €

CAF 3 : coefficient familial supérieur ou égal à 900 €

PROGRAMME



Du 08 au 12 juillet :
La Grèce Antique
et les Olympiades
(sortie ou intervenant)



Du 15 au 19 juillet :
Les Jeux Olympiques
(sortie Nigloland)

**Les Jeux Olympiques
2024**



Du 22 au 26 juillet :
Les Jeux Olympiques
de Paris 2024
(sortie ou intervenant)

Dossier à fournir Une fois par année scolaire
(Sauf en cas de changement de situation)

- CAF : le n° allocataire et l'attestation du Quotient Familial
- MSA : le n° allocataire et la notification de réduction
- La fiche sanitaire et la copie du carnet de santé
- N° de police d'assurance – Responsabilité civile et extra-scolaire de l'année

Dossier à fournir pour le 27 mai 2024

- Le bulletin d'inscription (entièrement complété)
- Un chèque de caution libellé à l'ordre du Trésor Public